

0341367B  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
COLLEGE PAUL BERT  
7 IMPASSE TOUNEL  
34310 CAPESTANG  
Tel : 0467498222

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Taux de contribution des usagers du S.R.H. du collège Paul BERT 2019

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 22/09/2018

Réuni le : 04/10/2018

Sous la présidence de : Sebastien Sibille

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe le taux de Contribution des Usagers aux Charges de Fonctionnement du SRH dans les conditions énoncées ci-après :**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux CUCF 2019

Le taux de Contribution des Usagers aux Charges de Fonctionnement du SRH pour l'exercice 2019 est fixé à 20 % pour les élèves et les commensaux du collège Paul BERT de CAPESTANG.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0